



FICHE DE RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017-2018

Nom :		Prénom :	
Ecole fréquentée :		Niveau :	

<i>Activités périscolaires</i>	<i>FREQUENTATION</i>			
	<i>Restauration</i>	<i>Accueil</i>		
	Fréquentation (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Fréquentation occasionnelle	Forfait mensuel ½ journée (matin ou soir)	Forfait mensuel journée (matin et soir)
Enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PAI <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			

JOINDRE IMPERATIVEMENT L'ATTESTATION D'ASSURANCE

A défaut de responsabilité civile, je m'engage, dans le cas où mon (mes) enfant(s) est (sont) scolarisé(s) à produire chaque année l'attestation d'assurance si nécessaire.

N° de portable prioritaire	
Courriel prioritaire pour envoi d'information municipale urgente par SMS ou courriel	_____@_____

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE ASSURANT LE PAIEMENT DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES (cochez une case)		
<input type="radio"/> Monsieur ou Madame (indifféremment)	<input type="radio"/> Monsieur (exclusivement)	<input type="radio"/> Madame (exclusivement)

Réservé au service
Education Jeunesse

C+	
QF	
NU	

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S) :

Représentant légal 1

Représentant légal 2

TARIFS SOUMIS A CALCUL DE QF

► **TARIFICATION RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)**

Quotient	Tarif Restauration	Tarif journalier accueil occasionnel	Tarif mensuel accueil forfait 1/2 journée	Tarif mensuel accueil forfait journée
Quotient supérieur ou égal à 537 – Tarif 1	3,10 €	3,10 €	30,50 €	41,55 €
Quotient compris entre 486 et 536 – Tarif 2	2,05 €	2,35 €	22,90 €	31,20 €
Quotient compris entre 441 et 485 – Tarif 3	1,55 €	1,55 €	15,25 €	20,80 €
Quotient compris entre 374 et 440 – Tarif 4	1,05 €	0,80 €	7,65 €	10,40 €
Quotient inférieur ou égal à 373 – Tarif 5	gratuit	0,30 €	3,05 €	4,15 €
Tarif pessacais – Tarif 1 – Tarif plein	3,10 €	3,10 €	30,50 €	41,55 €
Tarif hors commune	4,25 €	3,10 €	30,50 €	41,55 €
Présence restauration avec Panier Repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	Gratuit	/	/	/

► **TARIFICATION ALSH DU MERCREDI (transfert transport, repas et mercredi après-midi) ET VACANCES SCOLAIRES**

Quotient	Tarif journalier Mercredi	Tarif journalier vacances scolaires
Quotient supérieur ou égal à 1 131	15,15 €	18,65 €
Quotient compris entre 942 et 1 130	13,10 €	17,45 €
Quotient compris entre 754 et 941	10,95 €	14,50 €
Quotient compris entre 641 et 753	8,75 €	11,70 €
Quotient compris entre 528 et 640	7,45 €	9,85 €
Quotient compris entre 453 et 527	5,75 €	9,05 €
Quotient compris entre 293 et 452	4,25 €	5,65 €
Quotient inférieur ou égal à 292	2,60 €	3,50 €
Tarif hors commune	15,15 €	18,65 €


NB : Votre quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 selon la formule suivante : $QF \text{ Mensuel} = \text{Revenu Brut de Référence} \div 12 \div \text{nombre de personnes au foyer (une part par personne)}$.

Pièces justificatives à fournir au service si vous pensez pouvoir bénéficier d'un tarif particulier :

- Photocopie complète de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 pour chaque parent si vous ne l'avez pas fournie en janvier 2017. Le quotient des services périscolaires est calculé au 1^{er} janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre. Si vous ne souhaitez pas fournir l'avis d'imposition, le tarif appliqué sera systématiquement le plus élevé.

La tarification pour l'année scolaire 2017-2018 sera votée par le Conseil Municipal en juillet 2017.

 **FREQUENTATION**

 **RESTAURATION**
ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR Badgeage à l'arrivée à l'école le matin

 **RESERVATIONS**

 **TAP**

EN ELEMENTAIRE : Une fiche d'inscription est remise à chaque enfant et distribuée à l'école par les animateurs avant chaque période de congés scolaires. Fiche à retourner à l'école auprès du directeur du centre d'accueil ou des animateurs.
EN MATERNELLE : Le programme des activités est affiché chaque semaine dans l'école. Vous inscrivez votre enfant sur les feuilles prévues à cet effet devant les classes.

 **MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

Accueil uniquement en fonction des places disponibles, sur réservation sur le portail du compte famille ou par téléphone auprès de Philippe GUEGLIO au 06 86 41 78 28.

La réservation d'une place déclenche automatiquement le prélèvement du montant de la prestation sur le Compte Famille

 **ANNULATION**

Au plus tard, le mercredi précédant le mercredi souhaité (J-7) ou sur présentation d'un certificat médical et, pour les vacances scolaires, 7 jours avant la 1^{ère} journée de fonctionnement de la période de vacances considérée.

Pour les vacances d'été, chaque mois (juillet et août) constitue une période de fonctionnement distincte : pour le mois de juillet, jusqu'au 2/07 et pour le mois d'août, jusqu'au 25/07.